

Chapitre 1

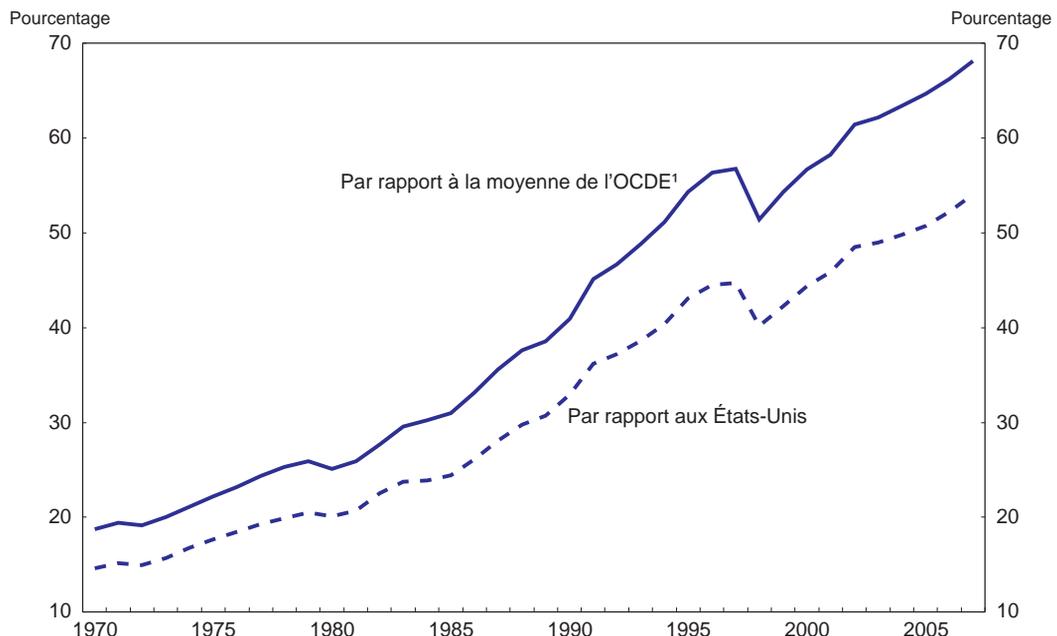
Principaux enjeux futurs

La Corée a subi les conséquences de la flambée des prix du pétrole et des matières premières, qui a conduit à une poussée d'inflation et a ralenti le rythme de l'activité économique. De surcroît, la crise financière mondiale a accéléré la dépréciation du won et a assombri les perspectives économiques. La croissance de la production va sans doute rester peu soutenue tant que la conjoncture mondiale ne se sera pas améliorée, peut-être pas avant plusieurs mois. La Corée est confrontée à un certain nombre de défis, à court terme aussi bien qu'à long terme. Le présent chapitre examine quatre défis majeurs : i) mettre en œuvre une politique macroéconomique appropriée face aux chocs considérables de source extérieure ; ii) lever davantage de recettes fiscales pour faire face à la hausse des dépenses publiques provoquée par le vieillissement rapide de la population ; iii) promouvoir le développement des services, secteur dans lequel le niveau et la croissance de la productivité sont nettement plus faibles que dans les industries manufacturières ; et iv) réformer le marché du travail et le système éducatif afin de remédier aux problèmes de croissance et d'équité liés au dualisme du marché du travail et au vieillissement de la population.

Avec une croissance de la production de 4.4 % l'an entre 2002 et 2007, le revenu par habitant de la Corée a atteint les deux tiers de la moyenne OCDE (graphique 1.1). Si elle est encore l'une des économies de la zone OCDE qui enregistrent la croissance la plus rapide, sa performance au cours des cinq dernières années a accusé un net ralentissement par rapport aux 6.4 % de la période 1999-2002 (tableau 1.1). Pour ce qui est de la composition de la croissance, le secteur extérieur y a contribué pour près de moitié entre 2002 et 2007, tandis que la demande intérieure restait relativement faible. La conjonction de la vigueur des exportations et de l'atonie de la demande intérieure a accentué plusieurs déséquilibres économiques : i) la croissance tirée par les exportations a surtout bénéficié au secteur manufacturier, si bien que l'écart de productivité par rapport aux services s'est creusé ; ii) l'écart entre les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont prédominantes dans les services, s'est lui aussi creusé ; et iii) le dualisme du marché du travail s'est encore renforcé, la proportion de travailleurs non réguliers atteignant plus d'un tiers et amplifiant ainsi les inégalités de revenu et la pauvreté relative.

Le gouvernement arrivé aux affaires en février 2008 a la ferme volonté de stimuler la croissance potentielle en mettant en œuvre des politiques « favorables aux entreprises » afin d'accélérer le doublement du revenu par habitant, pour le faire passer de 20 000 dollars US

Graphique 1.1. **Le revenu par habitant de la Corée se rapproche de la moyenne de l'OCDE**



1. La moyenne de l'OCDE comprend 26 pays (à l'exclusion de la République slovaque, de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie) de 1970 à 1990, 29 pays (à l'exclusion de la République slovaque) de 1991 à 1992 et les 30 pays membres actuels à partir de 1993.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/512881427013>

Tableau 1.1. **Tendances de la croissance économique coréenne**

	Taux de croissance annuel moyen		Contribution à la croissance	
	1999-2002	2002-07	1999-2002	2002-07
Consommation privée	7.1	2.2	3.8	1.1
Consommation publique	4.1	4.9	0.5	0.6
Investissement résidentiel	4.5	2.0	0.2	0.1
Investissement productif	6.8	4.1	1.4	0.8
Investissement public	4.4	0.4	0.2	0.0
Formation brute de capital fixe	6.1	3.2	1.8	0.9
Demande intérieure finale	6.4	2.8	6.2	2.7
Formation de stocks	–	–	0.0	–0.2
Demande intérieure totale	6.4	2.7	6.2	2.5
Exportations	9.5	13.5		
Importations	9.8	10.9	0.1 ¹	1.9 ¹
PIB	6.4	4.4	6.4	4.4

1. Contribution de la balance commerciale.

Source : Banque de Corée.

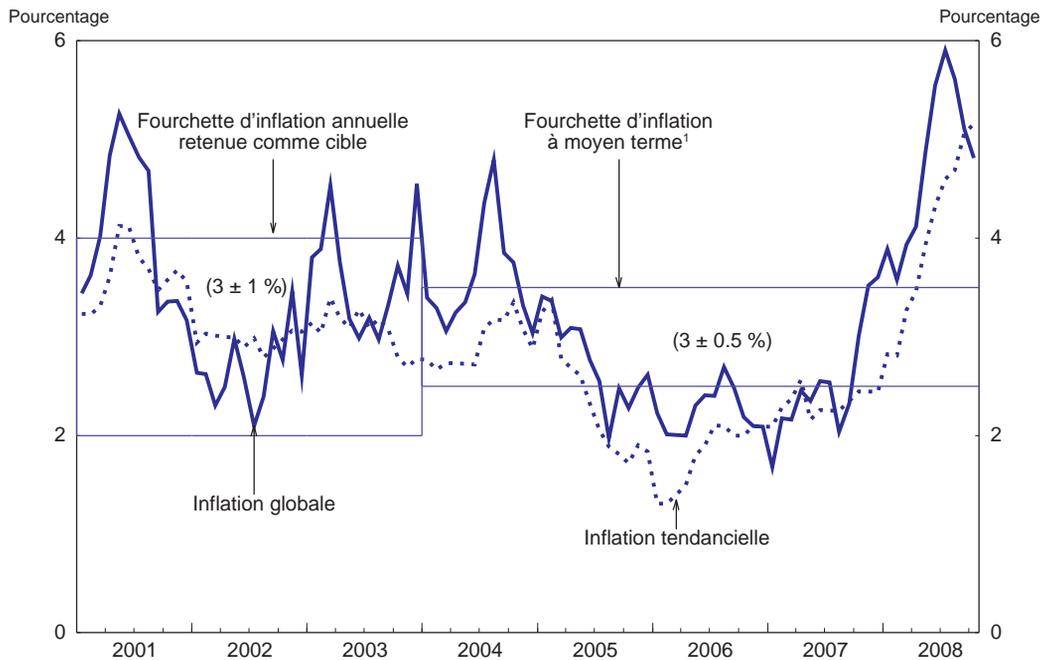
(au taux de change du marché) actuellement à 40 000 dollars US¹. Cependant, les perspectives de croissance à court terme ont été assombries par le choc pétrolier et par la crise financière mondiale, tandis que la hausse de l'inflation, le ralentissement de la croissance de l'emploi et l'endettement considérable des ménages ont entamé la confiance des consommateurs. Le présent chapitre passe tout d'abord en revue les perspectives économiques à l'horizon 2010, avant d'examiner le potentiel de croissance de la Corée dans une optique à long terme compte tenu des évolutions démographiques attendues. Les sections qui suivent décrivent les principaux enjeux auxquels est confrontée la Corée, en termes de politique macroéconomique, de réforme fiscale, d'amélioration de la productivité dans le secteur des services et de réforme du marché du travail et du système éducatif.

Situation économique actuelle et perspectives

Le rythme de croissance de la production s'est sensiblement ralenti, passant de 6.4 % au second semestre de 2007 à 3 % durant les trois premiers trimestres de 2008 en taux corrigé des fluctuations conjoncturelles, ce qui indique que l'économie s'est sensiblement ralentie, même avant que la crise financière mondiale ne s'intensifie à la mi-septembre. Ce ralentissement est principalement attribuable à la dégradation des termes de l'échange, qui a provoqué une envolée des prix à la consommation, l'inflation dépassant sensiblement, pour la première fois depuis l'introduction du ciblage de l'inflation en 1998, l'extrémité supérieure de la fourchette, fixée à 2.5 %-3.5 % depuis 2004 (graphique 1.2). En octobre 2008, la hausse globale des prix à la consommation était de 4.8 % et la hausse tendancielle de 5.2 % (en glissement annuel), témoignant des effets indirects de l'augmentation des prix à l'importation. À titre de comparaison, l'inflation tendancielle dans la zone OCDE n'a pas marqué d'accélération, se maintenant à un rythme voisin de 2 % alors que l'inflation globale connaissait une poussée similaire à celle observée en Corée. La hausse des prix du pétrole a aussi annoncé un déficit des opérations courantes en 2008, pour la première fois depuis la crise de 1997 (graphique 1.3). Le déficit, conjugué à des sorties nettes d'investissements directs et de placements de portefeuille, a accentué les pressions à la baisse sur le won, d'où une nouvelle intensification des tensions

Graphique 1.2. Cibles d'inflation et résultats

Pourcentages de variation en glissement annuel



1. Depuis 2004, la cible est remplacée par un objectif à moyen terme qui, depuis 2007, concerne l'inflation globale et non plus l'inflation tendancielle.

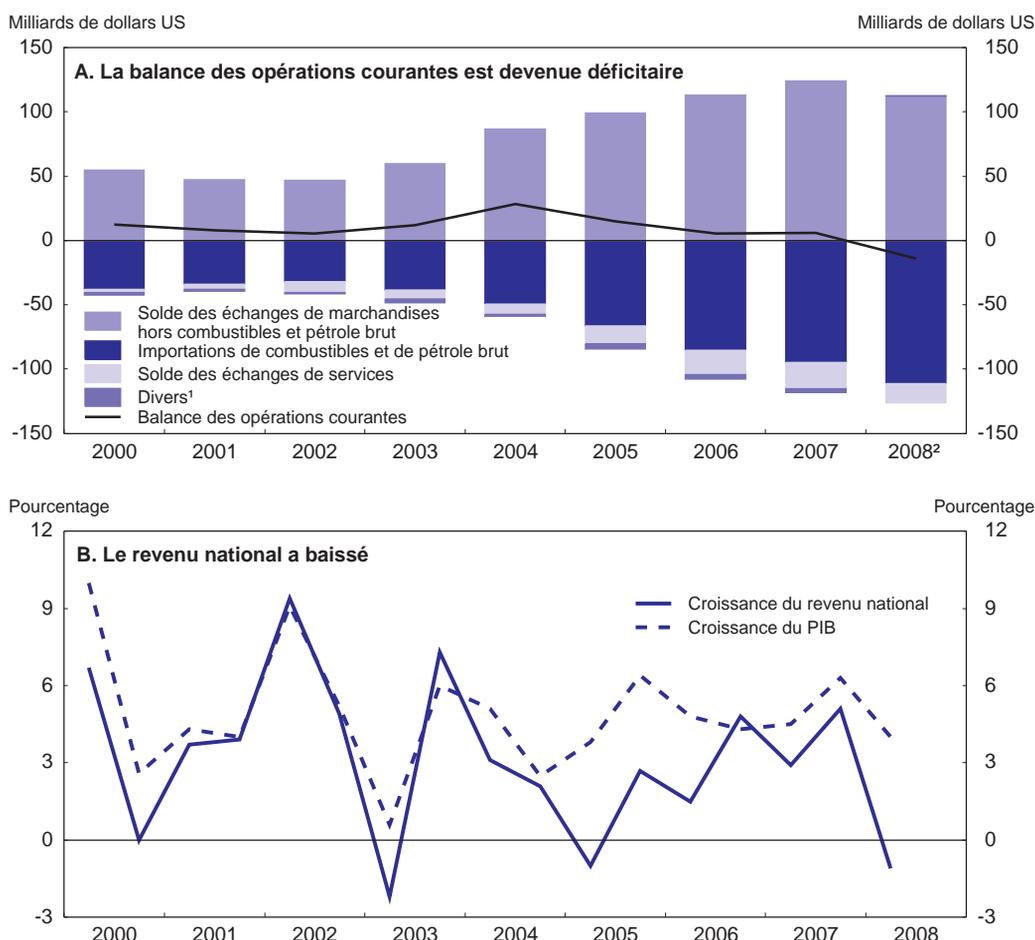
Source : Banque de Corée.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513033235540>

inflationnistes. En outre, avec l'aggravation de la crise financière mondiale en septembre 2008, la dépréciation du won s'est accélérée. Fin novembre, le taux de change effectif accusait un recul de 31 % par rapport au début de l'année.

L'augmentation de l'inflation a pesé sur les revenus des ménages, entraînant un tassement de la consommation privée. De fait, le revenu national a diminué de 1 % en termes réels au premier semestre de 2008 (graphique 1.3, partie B). Bien que la croissance des salaires pour les travailleurs réguliers ait atteint 7.5 % en termes nominaux au deuxième trimestre de 2008, elle s'est ralentie en termes réels. Simultanément, la progression de l'emploi a marqué une décélération en 2008, limitant encore plus les revenus des ménages. Le fléchissement de la croissance des revenus, joint aux effets de patrimoine négatifs dus à la baisse des marchés d'actions, imputable en partie à des sorties nettes de capitaux, et à une forte dégradation de la confiance des consommateurs (graphique 1.4), a entraîné un ralentissement de la croissance de la consommation privée, qui est tombée à 0.5 % en rythme annuel pour les trois premiers trimestres de 2008.

La dégradation des termes de l'échange a aussi pesé sur les bénéfices des entreprises. Jointe à une détérioration prononcée de la confiance des entreprises (graphique 1.4, partie B) et à une décélération des exportations, elle a freiné la croissance de l'investissement fixe, qui est tombée à moins de 0.5 % en rythme annuel au premier semestre de 2008. L'investissement résidentiel a aussi eu une incidence négative sur la production, sous l'effet de la politique menée précédemment en matière de logement. Entre 2005 et 2007, les autorités avaient lancé cinq programmes, se traduisant par un plafonnement des prix des nouveaux appartements, une réduction des prix des logements

Graphique 1.3. **Dégradation des termes de l'échange en Corée**

1. Revenus d'investissement et transferts.

2. Jusqu'en septembre.

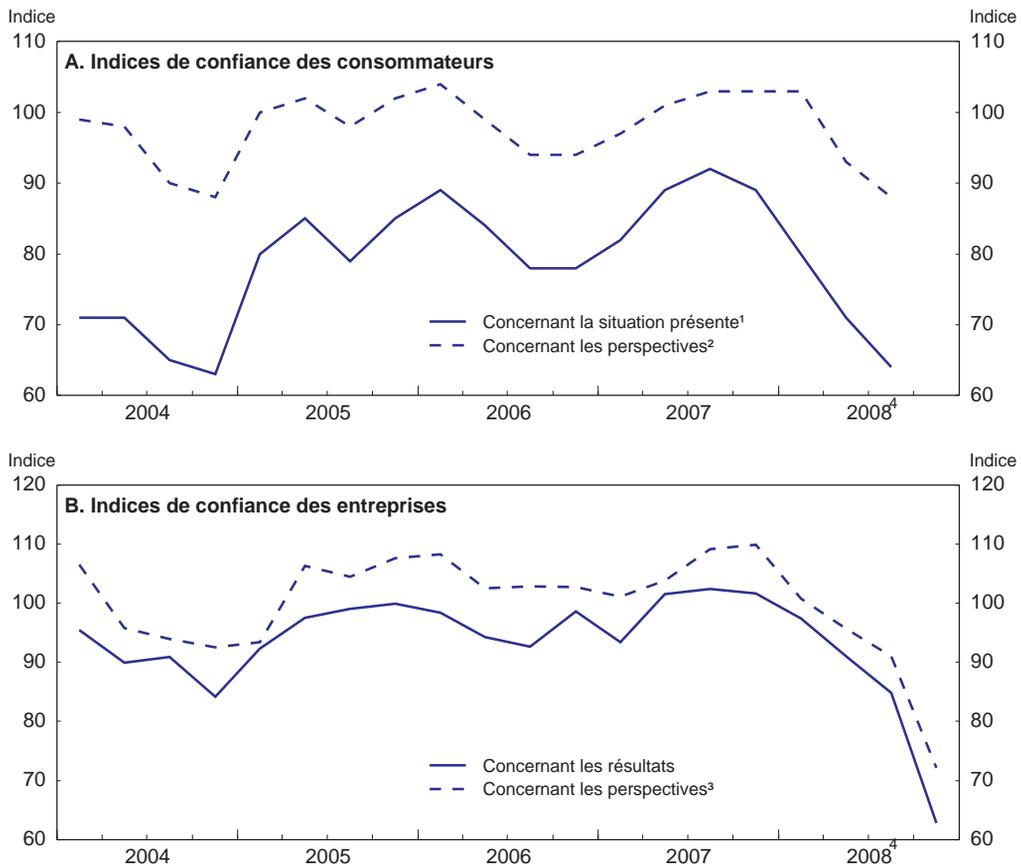
Source : Banque de Corée et OCDE, Base de données des Perspectives économiques.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513047622110>

publics, une augmentation des impôts sur les plus-values et les biens immobiliers et une limitation du crédit bancaire au logement (*Études économiques de l'OCDE, Corée, 2007*). Les prix de l'immobilier sont restés stables, mais la construction de logements a accusé un recul de 9 % en volume depuis le premier trimestre de 2007 et le parc de logements invendus a atteint un niveau record. En outre, au premier semestre de 2008, les mises en chantier de logements étaient en retrait de plus de 50 % par rapport à la même période de l'année précédente. Au total, la faiblesse de la consommation privée et de l'investissement résidentiel et du secteur des entreprises a fait tomber la croissance de la demande intérieure aux alentours de 1 % pour les trois premiers trimestres de 2008.

Le ralentissement du commerce mondial a entraîné une modération de la croissance des exportations coréennes, qui est tombée à 3 % sur les trois premiers trimestres de 2008. Les exportations ont été soutenues par une forte demande en provenance de la Chine et des pays de l'ASEAN – représentant près de la moitié des exportations totales de la Corée – qui a progressé de 34 % (en valeur et en glissement annuel) et du Moyen-Orient. En revanche, les exportations vers la zone OCDE ont été peu soutenues. Simultanément, la

Graphique 1.4. Les indices de confiance des consommateurs et des entreprises ont sensiblement baissé



1. Un indice inférieur à 100 signifie que la situation courante est jugée moins satisfaisante que six mois auparavant.
2. Un indice inférieur à 100 signifie qu'une détérioration est attendue sur les six prochains mois.
3. Un indice inférieur à 100 signifie qu'une baisse de la production est attendue le mois suivant.
4. Pour les enquêtes auprès des consommateurs, le troisième trimestre de 2008 correspond à la moyenne de juillet et août. Pour les enquêtes auprès des entreprises, l'indice prospectif pour le quatrième trimestre de 2008 est la moyenne d'octobre et de novembre, et l'indice des résultats des entreprises concerne octobre.

Source : Banque de Corée et Fédération des industries coréennes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513061056582>

croissance des importations a été proche de zéro, si bien que le solde commercial a encore apporté une contribution positive à la croissance économique.

Perspectives à l'horizon 2010

La crise financière mondiale pèse lourdement sur l'activité, car la forte dépréciation du won exerce un effet négatif sur le revenu et la confiance, les conditions de crédit sont plus rigoureuses et les pertes sur contrats de couverture s'accroissent. De ce fait, la croissance du PIB pourrait tomber au-dessous de 3 % en 2009 (tableau 1.2), en dépit de certaines mesures de relance budgétaire. Les réductions d'impôts intervenues au quatrième trimestre de 2008 vont gonfler le revenu disponible des ménages d'environ 0.4 point de PIB, ce qui devrait soutenir la consommation privée même si une partie de ce surcroît de revenu est épargnée, compte tenu de la dégradation de la confiance, de l'endettement élevé des ménages et du faible taux d'épargne des ménages. En outre, le collectif budgétaire de septembre 2008 comprend des dépenses supplémentaires

Tableau 1.2. **Perspectives économiques à court terme de la Corée**¹
 Pourcentage de variation en volume (prix de 2000)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation privée	3.6	4.5	4.5	1.7	-1.1	0.4
Consommation publique	5.0	6.2	5.8	3.8	3.8	3.7
Formation brute de capital fixe	2.4	3.6	4.0	0.6	0.2	1.1
Demande intérieure finale	3.4	4.4	4.5	1.7	0.0	1.1
Formation de stocks ²	-0.2	-0.2	-0.4	0.5	0.0	0.0
Demande intérieure totale	3.2	4.2	4.1	2.3	0.0	1.1
Exportations de biens et services	8.5	11.8	12.1	9.1	6.4	11.3
Importations de biens et services	7.3	11.3	11.9	6.8	2.7	8.3
Solde commercial ²	1.3	1.3	1.3	2.1	2.7	3.2
PIB aux prix du marché	4.2	5.1	5.0	4.2	2.7	4.2
<i>Pour mémoire</i>						
Indice des prix à la consommation	2.8	2.2	2.5	5.0	3.9	2.9
Hausse tendancielle des prix à la consommation	2.3	1.8	2.4	4.3	4.2	3.0
Taux de chômage	3.7	3.5	3.2	3.2	3.6	3.6
Taux d'épargne des ménages ³	4.7	3.4	2.5	3.7	4.2	4.7
Balance des opérations courantes ⁴	1.9	0.6	0.6	-1.1	0.8	1.0
Taux de change (won pour un dollar US)	1 024	952	929	1 091	1 468	1 468
Croissance des marchés d'exportation ⁵	9.9	10.0	7.8	5.3	3.9	6.9

1. Prévisions de l'OCDE, publiées dans le n° 84 des *Perspectives économiques* de novembre 2008, sur la base du taux de change du 28 octobre. Cette prévision a été finalisée le 31 octobre 2008, c'est pourquoi elle n'inclut pas le programme de relance budgétaire et les autres mesures annoncés en Corée en novembre 2008 (voir encadré 1.1).

2. Contributions aux variations du PIB réel (en pourcentage du PIB réel de l'année précédente).

3. En pourcentage du revenu disponible.

4. En pourcentage du PIB.

5. Croissance pondérée des importations en volume des partenaires commerciaux de la Corée.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE et Banque de Corée.

représentant 0.5 point de PIB. Les réductions des impôts sur le revenu et sur les sociétés à partir de 2009 atténueront aussi le fléchissement de la demande intérieure. Par ailleurs, en novembre 2008, le gouvernement a annoncé un ensemble de mesures destinées à surmonter le ralentissement économique (voir encadré 1.1). Néanmoins, la croissance de la production va sans doute rester faible pendant la crise mondiale, ce qui favorisera un retour de l'inflation dans la fourchette-cible en 2009 et une réapparition d'un excédent de la balance des opérations courantes.

La croissance devrait s'accélérer pour dépasser légèrement 4 % en 2010. À supposer que le won se maintienne à son niveau actuel, la Corée serait bien placée pour accroître sa part des échanges internationaux lorsque l'économie mondiale se redressera. Le retour prévu à un taux de croissance à deux chiffres des exportations en 2010 permettrait un redressement progressif de l'investissement et des revenus des ménages. Par ailleurs, les mesures récemment prises pour stimuler le marché du logement, grâce à des réductions des impôts sur les plus-values et les biens immobiliers, pourraient mettre un terme au déclin de l'investissement résidentiel.

Cependant, les perspectives économiques sont très incertaines compte tenu de la gravité des chocs subis par la Corée et des problèmes auxquels l'économie mondiale est confrontée. Bien que la forte dépréciation du won puisse conduire à une reprise plus prononcée et plus précoce que prévu sous l'effet d'une expansion vigoureuse des exportations, les incertitudes qui entourent les prévisions laissent surtout entrevoir une dégradation de la situation. Une poursuite de la crise financière mondiale pourrait nuire à

Encadré 1.1. Mesures annoncées en novembre 2008 pour surmonter le ralentissement économique

Les autorités coréennes ont réagi à la crise financière et au ralentissement économique en publiant un large éventail de mesures, y compris des mesures de stimulation macroéconomique et des mesures de réforme de la réglementation.

Politique budgétaire

Les autorités ont annoncé un programme budgétaire de 1 400 milliards de wons (1.4 % du PIB), qui inclut 1 100 milliards de wons de dépenses publiques supplémentaires. La plus forte augmentation des dépenses concernera l'infrastructure publique (4 600 milliards de wons), 90 % environ de ces dépenses devant servir à soutenir les économies régionales. Le programme de dépenses prévoit aussi 3 400 milliards de wons pour les PME, les agriculteurs et les pêcheurs, 1 100 milliards de wons pour les collectivités locales et 1 000 milliards de wons pour les ménages à faible revenu. En outre, les entreprises publiques augmenteront leurs investissements de 1 000 milliards de wons et des réductions d'impôts de 3 000 milliards de wons seront accordées sous la forme d'un prolongement du crédit d'impôt temporaire à l'investissement jusqu'à la fin de 2009. Les mesures de stimulation budgétaire seront soumises à l'Assemblée nationale d'ici à la fin de 2008.

Politique monétaire

Le Comité de politique monétaire de la Banque de Corée a réduit son taux d'intérêt directeur de 25 points de base, pour le faire passer de 4.25 % à 4 % le 7 novembre, soit la troisième réduction en un mois. De ce fait, le taux directeur a diminué de 125 points de base par rapport à son niveau de début octobre (voir chapitre 2). Ces réductions visent à empêcher « une forte contraction de l'activité économique réelle dans le contexte de larges variations du taux de change et des prix des actions » ainsi qu'une raréfaction du crédit intérieur. La Banque centrale a également l'intention de fournir des liquidités supplémentaires aux institutions financières par le biais d'opérations d'open market, qui seront élargies pour couvrir les obligations bancaires et certaines obligations des entreprises publiques, notamment la Korea Housing Corporation.

Politiques visant à revitaliser certains secteurs

Certaines des restrictions imposées au secteur immobilier ces dernières années seront assouplies. En particulier, les réglementations sur la reconstruction d'immeubles résidentiels seront assouplies et le nombre de « zones spéculatives » sera fortement réduit. À l'heure actuelle, on compte 92 zones de ce type, couvrant 37 % des districts régionaux de la Corée. Les achats de logements dans ces zones sont strictement contrôlés par l'État et le rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien appliqué pour l'octroi de prêts bancaires au logement est assujéti à un plafond de 40 %. Les autorités fourniront aussi des avantages fiscaux pour l'achat de logements en-dehors des zones métropolitaines, assoupliront les taxes sur les plus-values et fourniront des liquidités supplémentaires aux sociétés de construction. Dans le cadre de l'effort qu'elles ont entrepris pour améliorer la balance des opérations courantes, elles renforceront les politiques de promotion des exportations, notamment en étendant la limite applicable à l'assurance des exportations. Elles prévoient aussi plusieurs initiatives pour remédier aux difficultés financières des PME (voir chapitre 4).

Réforme de la réglementation

Les autorités ont annoncé plusieurs modifications visant à encourager l'investissement et l'emploi :

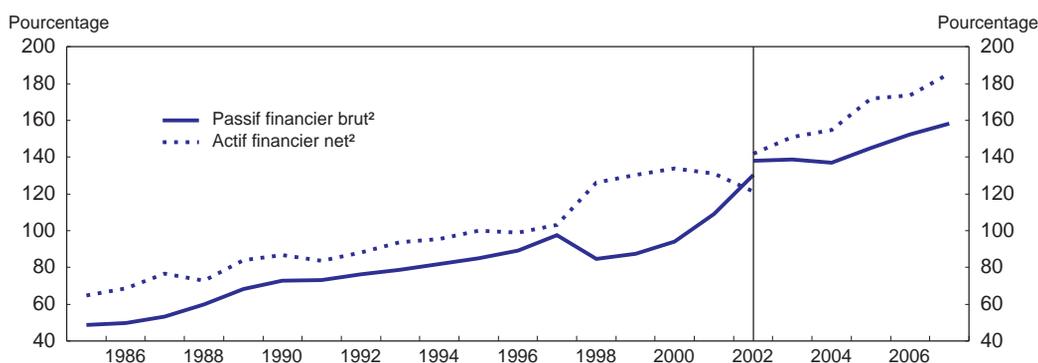
- Plan d'ensemble pour assouplir les réglementations applicables à la construction et développer les complexes industriels dans la région capitale.
- Réexamen et rationalisation des réglementations environnementales jugées excessives par rapport à celles des pays concurrents.
- Efforts pour améliorer la flexibilité du marché du travail, notamment en améliorant le système applicable aux travailleurs temporaires et détachés (voir chapitre 5).
- Promotion des nouveaux investissements et facilitation de la création d'emplois grâce à une réforme de la réglementation dans le secteur des services (voir chapitre 4).

la santé des établissements financiers coréens, aboutissant à une pénurie de crédit dans le secteur des entreprises. Il se pourrait aussi que l'inflation prenne racine, au point de rendre finalement nécessaire un resserrement vigoureux et coûteux de la politique monétaire pour la ramener dans les limites de la fourchette-cible.

Une autre incertitude est liée à l'endettement des ménages, qui atteint aujourd'hui 158 % de leur revenu disponible (graphique 1.5), soit un niveau supérieur à celui des États-Unis (148 %) et proche de celui du Royaume-Uni (185 %). L'augmentation de la dette reflète un certain nombre de facteurs, dont la baisse des taux d'intérêt réels sur les prêts aux ménages et le développement de l'utilisation des cartes de crédit. Par ailleurs, la diminution des emprunts des grandes entreprises qui ont réduit leur endettement à la suite de la crise de 1997 a incité les banques à accroître leurs prêts aux ménages et aux PME. Les intérêts versés par les ménages sont passés de 6 % du revenu disponible en 2004 à 9 % en 2007, en dépit de la baisse des taux d'intérêt. La plupart des emprunts sont assortis de taux variables, si bien que le risque est transféré des établissements financiers vers les ménages. Le fort endettement du secteur des ménages le rend plus vulnérable à la pénurie mondiale de crédit. Cependant, le risque d'un ralentissement prononcé de la consommation privée est atténué par l'augmentation de l'actif financier des ménages parallèlement à leur endettement. Par ailleurs, le niveau élevé de capitalisation des banques et le faible niveau des créances improductives incitent à penser que les banques sont capables de supporter une certaine augmentation des créances improductives du secteur des ménages². Qui plus est, les crédits hypothécaires ne représentent que 40 % du passif des ménages, contre 75 % environ aux États-Unis et au Royaume-Uni, si bien que les banques et les ménages coréens sont moins vulnérables à une baisse des prix des logements. Néanmoins, le niveau élevé de la dette est un facteur de risque dans la mesure où il pourrait peser sur la consommation privée. Par ailleurs, l'investissement des entreprises pourrait fléchir étant donné que le fort endettement des ménages est en partie lié à des emprunts commerciaux contractés par des travailleurs indépendants³.

Graphique 1.5. Actif et passif financiers des ménages

En pourcentage du revenu disponible des ménages¹



1. « Secteur individuel » dans les tableaux des opérations financières de la Banque de Corée.

2. SCN68 jusqu'en 2002 et SCN93 ensuite.

Source : Banque de Corée et OCDE, Base de données des Perspectives économiques.

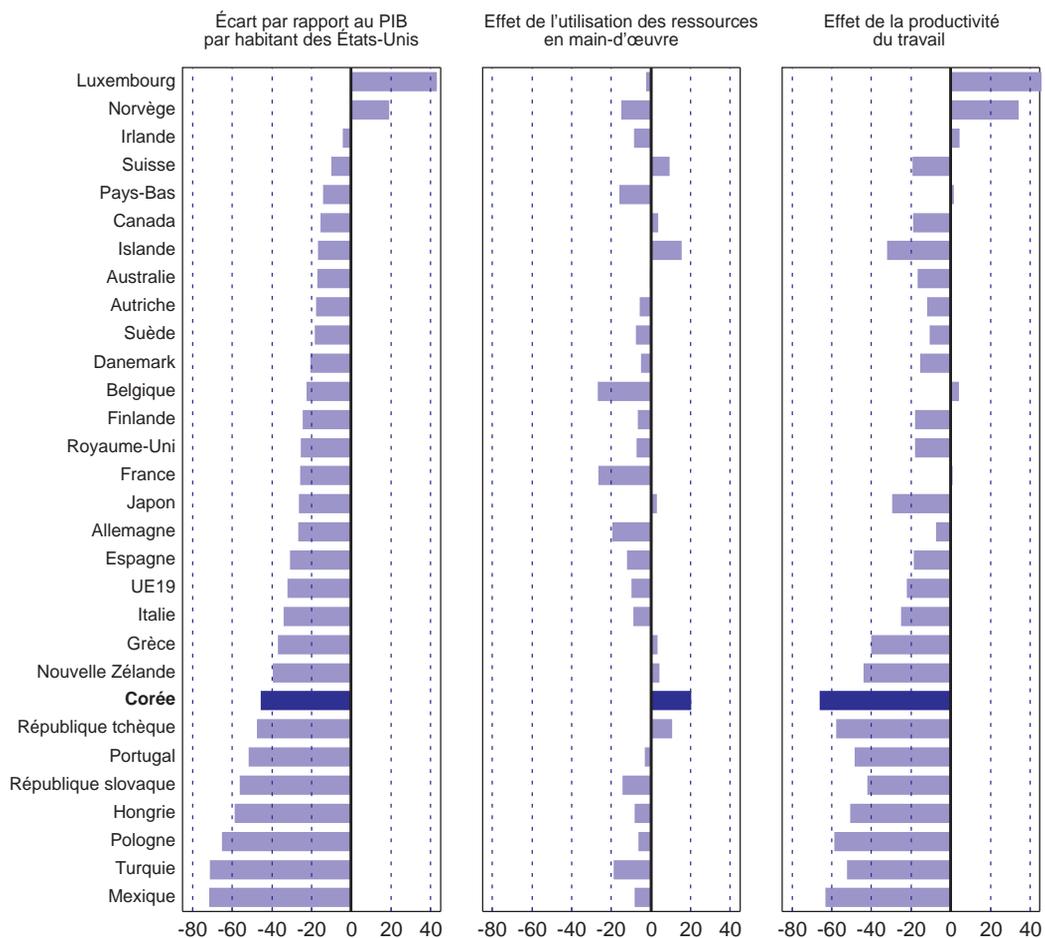
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513082155703>

Perspectives de croissance à long terme de la Corée

En Corée, la consommation de travail est très importante, dépassant de 20 % le niveau observé aux États-Unis (graphique 1.6). En revanche, la productivité horaire du travail ne représente que 34 % de celle des États-Unis, ce qui donne à penser que des gains de productivité appréciables sont encore possibles. De fait, l'OCDE prévoit que la croissance potentielle de la productivité du travail atteindra 3½ pour cent par an jusqu'en 2014, chiffre très nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE de 1½ pour cent (tableau 1.3). Le ralentissement de la croissance de la population d'âge actif, par contre, devrait réduire la croissance potentielle de la Corée, qui passerait de 4¾ pour cent entre 2005 et 2009 à 4¼ pour cent entre 2010 et 2014. À plus long terme, la population d'âge actif commencera à se contracter à partir de 2018, pesant encore davantage sur la croissance de la production.

Graphique 1.6. Explication des différences de revenu

Écarts en points de PIB par personne en dollars US (PPA) par rapport aux États-Unis, 2007¹



1. L'écart de PIB par habitant est égal à la somme des deux composantes représentées dans le graphique. L'effet de l'utilisation des ressources en main-d'œuvre correspond au nombre total d'heures travaillées par tête. La productivité est mesurée sur une base horaire.

Source : OCDE (2009), *Objectif croissance*, OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513114377472>

Tableau 1.3. **Croissance de la production potentielle**
Moyennes annuelles, points de pourcentage

	Croissance du PIB potentiel		Croissance potentielle de la productivité du travail ¹		Croissance potentielle de l'emploi	
	2005-09	2010-14	2005-09	2010-14	2005-09	2010-14
Australie	3.2	2.8	1.1	1.4	2.0	1.4
Canada	2.8	2.0	1.2	1.4	1.6	0.6
Japon	1.5	1.2	1.9	1.9	-0.3	-0.7
Nouvelle-Zélande	2.7	2.2	1.0	1.4	1.7	0.7
Royaume-Uni	2.7	2.1	1.8	1.9	0.9	0.3
États-Unis	2.5	2.1	1.8	1.7	0.7	0.4
Zone euro	2.0	1.7	1.1	1.3	0.9	0.4
Corée	4.7	4.3	3.5	3.7	1.2	0.6
Total OCDE ²	2.3	1.9	1.5	1.6	0.7	0.3

1. Production par salarié.

2. À l'exclusion de la Hongrie, du Luxembourg, du Mexique, de la Pologne, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Turquie.

Source : OCDE, *Perspectives économiques*, n° 83 (juin 2008), OCDE, Paris.

Le vieillissement rapide de la population coréenne

La population de la Corée devrait culminer à 50 millions d'habitants en 2020, avant de marquer un recul de l'ordre de 15 % à l'horizon 2050 (tableau 1.4). La proportion de personnes de plus de 65 ans devrait doubler, passant de 7 % en 2000 à 14 % en 2018, transition qui s'étendra probablement sur au moins 40 ans dans les pays européens, pour finir par atteindre 20 % en 2026 (tableau 1.5). L'augmentation du taux de dépendance des personnes âgées entre 2007 et le milieu du siècle sera la plus prononcée de la zone OCDE, la Corée passant du même coup de l'avant-avant-dernier rang au quatrième rang (graphique 1.7). Le vieillissement de la population est dû notamment à l'augmentation de 21 ans de l'espérance de vie, passée de 55 ans en 1960 à 76 ans en 2000 (tableau 1.4), sans équivalent dans la zone OCDE. Il est aussi imputable à la baisse du taux de fécondité, qui est tombé de 6 en 1960 à 1.1 en 2005, avant de remonter quelque peu, à 1.3, en 2007. Ce faible taux est en partie imputable à l'aggravation des incertitudes économiques depuis la

Tableau 1.4. **Indicateurs et projections démographiques pour la Corée¹**

	Population (millions)	Taux de croissance (%) ²	Taux de fécondité ³	Espérance de vie (années)	Âge médian (années)	Pourcentage de personnes âgées ⁴
1960	25.0	2.3	6.0	55.3	19.9	2.9
1970	31.5	1.8	4.5	63.2	19.0	3.1
1980	37.4	1.5	2.7	65.8	22.2	3.8
1990	43.4	0.6	1.6	71.3	27.0	5.1
2000	46.1	0.6	1.5	75.9	31.8	7.3
2010	49.2	0.1	1.2	79.1	37.9	10.9
2020	50.0	-0.1	1.2	81.0	43.7	15.7
2030	49.3	-0.5	1.3	81.9	49.0	24.1
2040	46.7	-1.0	1.3	82.6	53.1	32.0
2050	42.3	..	1.3	83.3	56.2	37.3

1. Projections de l'Office national de statistique de la Corée pour la période 2005-50.

2. Taux de croissance annuel moyen pour la décennie considérée. Le chiffre indiqué pour 1960, par exemple, représente le taux observé entre 1960 et 1970.

3. Nombre moyen d'enfants qu'une femme peut avoir.

4. Nombre de personnes de plus de 65 ans en pourcentage de la population totale.

Source : Office national de statistique de la Corée.

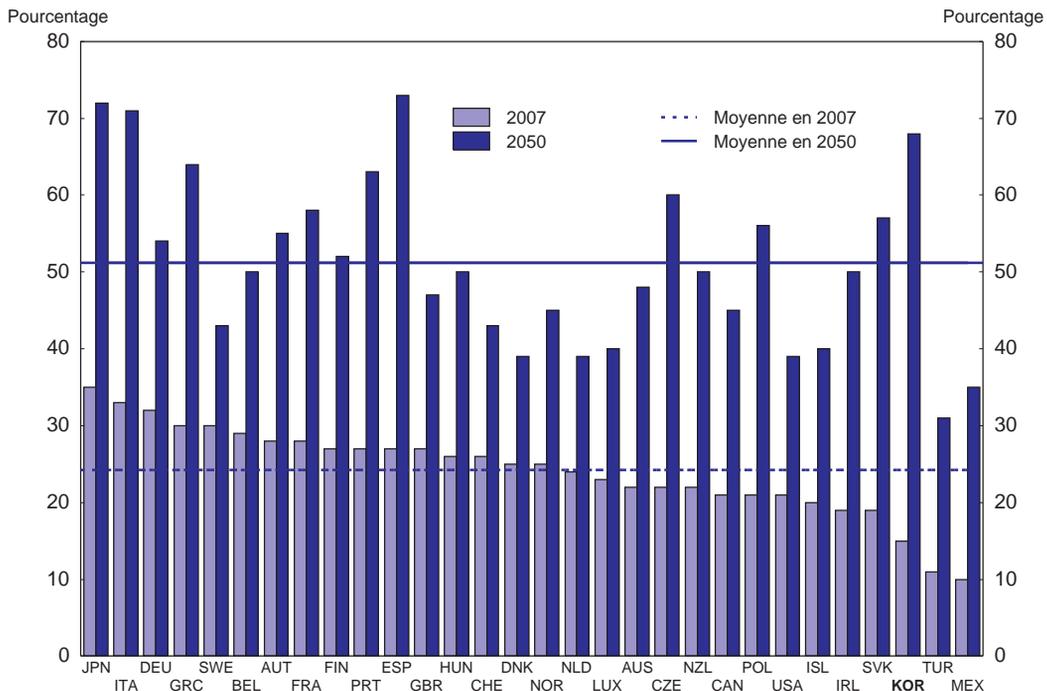
Tableau 1.5. Rythme de vieillissement de la population dans quelques pays de l'OCDE

	Date à laquelle la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) atteint :			Longueur des intervalles, en années	
	7 % de la population	14 % de la population	20 % de la population	7 à 14 %	14 à 20 %
Corée	2000	2018	2026	18	8
Japon	1970	1994	2006	24	12
Allemagne	1932	1972	2012	40	40
Royaume-Uni	1929	1976	2021	47	45
Italie	1927	1988	2007	61	19
États-Unis	1942	2013	2028	71	15
Suède	1887	1972	2012	85	40
France	1864	1979	2020	115	41

Source : Organisation des Nations-Unies.

Graphique 1.7. Le vieillissement dans les pays de l'OCDE

Population de 65 ans et plus en proportion de la population de 20 à 64 ans

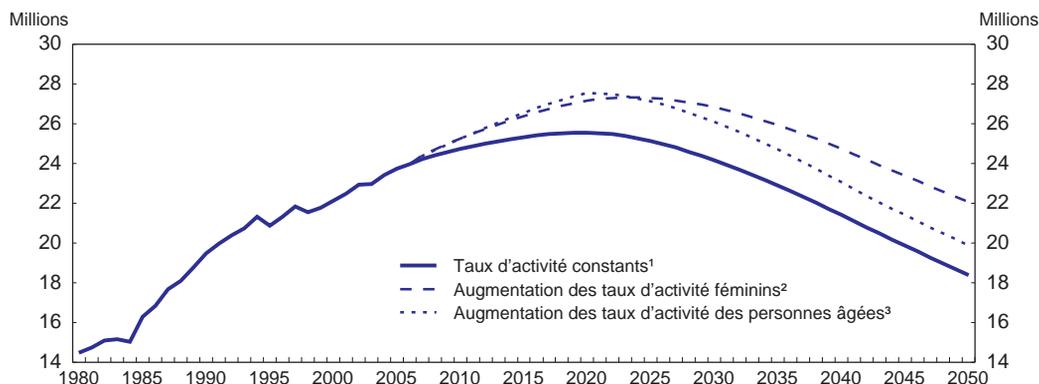


Source : OCDE (2006), *Panorama de la société : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, OCDE, Paris.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/513116264248>

crise financière de 1997. Craignant que la baisse du taux de fécondité ait des conséquences négatives sur le long terme, le gouvernement s'est fixé comme objectif de l'aligner sur la moyenne OCDE, soit 1.6.

Sous l'effet de ces évolutions démographiques, la population active devrait atteindre un maximum en 2020 avant de tomber à 18 millions (recul de 24 % par rapport à son niveau actuel) en 2050 si les taux d'activité de chaque classe d'âge se maintiennent à leur niveau actuel (graphique 1.8). En revanche, si le taux d'activité des femmes venait à rattraper celui des hommes d'ici au milieu du siècle, la population active diminuerait seulement de 9 %. Par ailleurs, le recul pourrait être limité à 18 % si le taux d'activité des 50-64 ans atteignait le niveau maximum enregistré dans la zone OCDE en 2000. D'un autre

Graphique 1.8. **Projections à long terme de la population active**

1. Les taux d'activité des hommes et des femmes se maintiennent à leurs niveaux actuels dans chaque classe d'âge.
2. Les taux d'activité féminins rattrapent les taux d'activité masculins dans chaque classe d'âge à l'horizon 2050.
3. Les taux d'activité convergent à l'horizon 2030 vers la valeur maximum observée dans la zone OCDE pour chaque sexe et classe d'âge de plus de 50 ans, tandis que les taux d'activité des travailleurs plus jeunes se maintiennent à leur niveau actuel.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur des projections démographiques de l'Office national de statistique de la Corée.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513155281372>

côté, la population active accuserait une baisse de 36 % par rapport à son niveau actuel si le taux d'activité des travailleurs âgés venait à tomber au même niveau que la moyenne OCDE. L'immigration, qui a fait l'objet d'une analyse détaillée dans l'*Étude économique de la Corée de 2007*, est un autre moyen important pour faire face au vieillissement.

Préserver une croissance rapide : principaux défis

La Corée va devoir relever un certain nombre de défis, examinés dans les chapitres qui suivent, pour préserver son fort potentiel de croissance :

- À court terme, la Corée est confrontée à des choix difficiles au niveau macroéconomique compte tenu de la crise financière mondiale et de la forte dépréciation du won (chapitre 2).
- Le vieillissement rapide et le développement du système d'assurance sociale vont exercer des pressions durables sur les dépenses publiques, rendant nécessaire un accroissement des recettes fiscales. Il faut donc donner la priorité à la réforme du système fiscal afin de promouvoir la croissance, tout en développant sa capacité de générer des recettes (chapitre 3).
- Le niveau et la croissance de la productivité dans le secteur des services est sensiblement plus faible que dans les industries manufacturières. Pour préserver une forte croissance de la production, il va falloir prendre des mesures destinées à améliorer la productivité des services, étant donné que ceux-ci représentent les trois cinquièmes de l'économie (chapitre 4).
- La forte proportion de travailleurs non réguliers pose des problèmes d'efficacité et d'équité. En outre, il est indispensable d'améliorer les taux d'activité pour atténuer les effets du vieillissement. En particulier, le faible taux d'emploi des jeunes incite à penser qu'une réforme de l'enseignement est nécessaire (chapitre 5).

Choix de mesures appropriées sur le plan macroéconomique

Face à une inflation nettement supérieure à la fourchette retenue comme cible, la Corée a relevé son taux directeur en août 2008, avant d'annuler cette hausse à compter d'octobre, alors

que de nombreux pays touchés par la crise financière faisaient de même. En outre, les autorités sont intervenues sur le marché des changes en juillet pour stabiliser le won et mettre en place un swap de devises avec la Réserve fédérale américaine en octobre. Entre juin et octobre 2008, les réserves de change de la Corée se sont contractées de 46 milliards de dollars US, revenant à 212 milliards. Elles restent, cependant, sensiblement supérieures à la dette extérieure à court terme de la Corée, qui s'est envolée pour passer de 65 milliards de dollars US à la fin de 2005 à 189 milliards de dollars US (21 % du PIB) en septembre 2008. Environ 45 % de cette dette est détenue par les succursales locales de banques étrangères. Le won a continué de se déprécier, tombant à 26 % en termes effectifs entre le début juillet et la fin novembre.

Sur le plan budgétaire, les mesures de relance adoptées en septembre 2008 représentent près de 1 % du PIB. Cependant, elles ne menacent pas la bonne santé des finances publiques coréennes, qui se caractérisent par l'un des plus bas niveaux de dépenses publiques de l'OCDE, un excédent important du budget des administrations publiques et une faible dette publique. En outre, la Corée est l'un des trois pays de l'OCDE dont les administrations publiques ont une position créditrice nette, avec des actifs financiers nets représentant un quart du PIB. Néanmoins, le budget consolidé de l'administration centrale, hors excédent de la sécurité sociale, devrait accuser un déficit de l'ordre de 1½ point du PIB en 2008. De plus, les moins-values de recettes fiscales résultant des réductions prévues des taux d'imposition des personnes physiques et des sociétés devraient réduire les recettes de l'équivalent de 2 points de PIB d'ici à 2012. Il est indispensable de préserver la bonne position financière des administrations publiques en équilibrant le budget de l'administration centrale (hors sécurité sociale) compte tenu des pressions qui vont s'exercer sur les dépenses du fait du vieillissement de la population et du coût potentiel de l'intégration économique avec la Corée du Nord.

Améliorer le système fiscal pour promouvoir la croissance économique et faire face au vieillissement de la population

Si les dépenses publiques et les recettes fiscales sont peu élevées en proportion du PIB, l'intensification de la pression des dépenses évoquée ci-dessus rend nécessaire une augmentation des impôts. La réforme va devoir relever un certain nombre de défis :

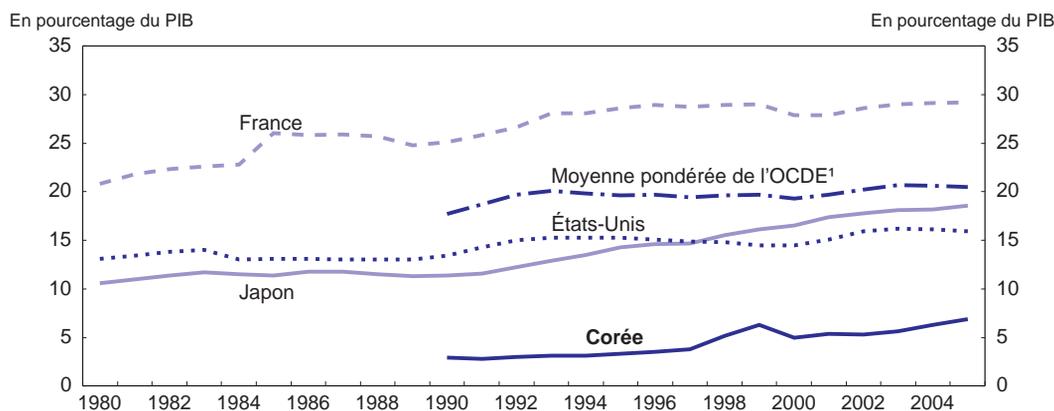
Soutenir la croissance économique dans le contexte d'un vieillissement rapide de la population et du processus de mondialisation

Un certain nombre d'études, de l'OCDE notamment, incitent à penser qu'une augmentation de la charge fiscale globale peut réduire la croissance⁴. En outre, de la structure du système fiscal dépendent ses effets sur les choix économiques et le poids de la charge qu'il fait peser sur l'économie. En particulier, un coin fiscal élevé sur les revenus du travail peut rendre les travailleurs peu qualifiés trop coûteux pour être employés et ainsi réduire l'offre de main-d'œuvre et décourager la formation de capital humain, au risque de freiner le progrès technique. De même, les entreprises sont devenues plus sensibles aux différences qui existent entre les pays sur le plan de l'imposition des sociétés, dans le contexte de la mondialisation et d'une concurrence accrue. Il est moins intéressant d'investir ou de déclarer des bénéfices dans un pays qui impose lourdement les sociétés que dans un autre pays.

Répondre aux besoins de recettes supplémentaires à long terme

La petite taille des administrations publiques coréennes tient au caractère limité des dépenses publiques à caractère social qui, à 7 % du PIB, sont les plus faibles de la zone OCDE (graphique 1.9). Cela s'explique par la mise en place relativement récente du système

Graphique 1.9. **Les dépenses sociales de la Corée restent faibles par comparaison avec les autres pays de l'OCDE**



1. Faute de données, la moyenne de l'OCDE ne comprend ni la Hongrie ni la République slovaque. Les données nationales sont converties en dollars US aux PPA de 2005.

Source : OCDE, *Base de données sur les dépenses sociales, 1980-2005*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/51316553453>

de protection sociale de la Corée et par la jeunesse de sa population. Cependant, le vieillissement de la population va alourdir les dépenses du système national de retraite, du système national d'assurance maladie et du système de prise en charge des soins de longue durée. D'après des simulations effectuées par l'OCDE, les dépenses publiques de la Corée au titre de la santé et des soins de longue durée pourraient s'accroître de l'équivalent de 6 à 9 points de PIB d'ici à 2050, soit dans de plus fortes proportions que dans aucun autre pays de l'OCDE (Oliveira Martins et de la Maisonnette, 2006), tandis que les dépenses au titre des retraites pourraient représenter 8 points supplémentaires, voire plus⁵. De plus, le coût d'une plus grande coopération économique avec la Corée du Nord pourrait aussi nécessiter une augmentation des recettes fiscales. La détérioration de la situation économique de la Corée du Nord et les pénuries alimentaires chroniques qu'elle a connues au cours de la dernière décennie donnent à penser que le coût de l'intégration pourrait être énorme. De fait, il sera sans doute beaucoup plus élevé que dans le cas de l'Allemagne, étant donné que la Corée du Nord a une population deux fois moins nombreuse que celle de la Corée du Sud, mais que son revenu par habitant ne représente qu'environ 6 % de celui de sa voisine⁶. Une augmentation rapide des recettes permettrait de limiter le coût à long terme de l'alourdissement de la charge budgétaire⁷.

Faire face au creusement des inégalités de revenus et à l'augmentation de la pauvreté relative

Les inégalités de revenu se sont sensiblement creusées en Corée depuis la crise de 1997. Le rapport entre le quintile supérieur de revenu et le quintile inférieur est passé de 4.1 en 1997 à 5.7 en 2004, et le coefficient de Gini est en augmentation (tableau 1.6). L'accroissement des inégalités de revenus depuis 1997 s'explique par l'augmentation de la proportion de travailleurs non réguliers, dont la rémunération est inférieure de 30 % environ à celle des travailleurs réguliers, qui dépasse aujourd'hui un tiers de l'emploi total (voir plus loin).

Le creusement des inégalités a contribué à l'augmentation du taux de pauvreté relative, qui a atteint 14.6 % au milieu de la présente décennie, la Corée passant ainsi au

Tableau 1.6. **Les inégalités de revenus se sont progressivement creusées en Corée**
Ménages urbains salariés¹

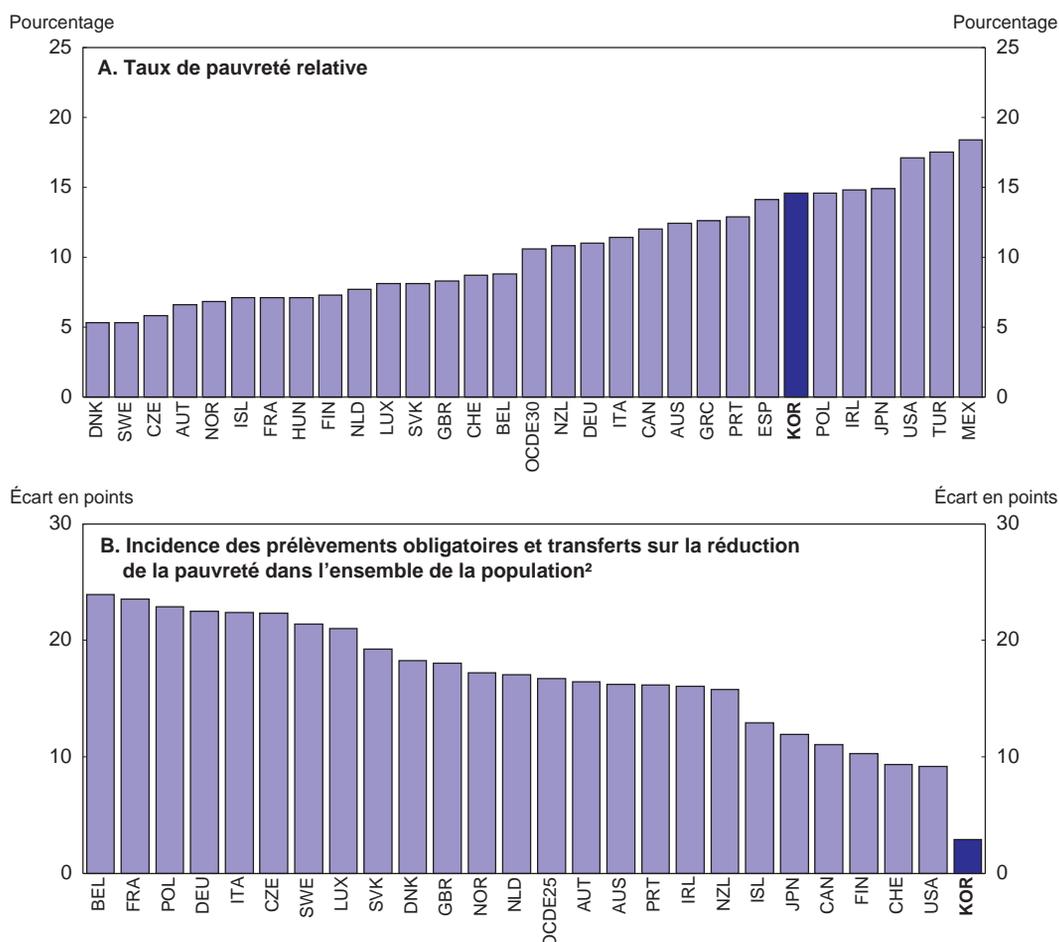
	Coefficient de Gini ²	Rapport interquintile ³
1990	27.4	4.1
1995	26.8	4.1
1996	27.2	4.2
1997	26.8	4.1
1998	29.5	4.9
1999	30.3	5.1
2000	28.6	4.6
2001	29.9	4.9
2002	29.8	4.9
2003	29.5 (30.4)	5.1 (5.5)
2004	30.1 (31.0)	5.2 (5.6)
2005	30.4 (31.3)	5.4 (5.8)
2006	31.3 (32.0)	5.7 (6.1)

1. Les données concernant l'ensemble de la population, disponibles depuis 2003, sont indiquées entre parenthèses.
 2. Le coefficient de Gini est l'aire délimitée par la courbe de Lorenz (qui compare les parts cumulées de la population, de la plus riche à la plus pauvre, aux parts cumulées des revenus qu'elles reçoivent) et la courbe à 45 degrés, en proportion de l'ensemble du triangle. Les valeurs, qui s'échelonnent de 0 dans le cas d'une égalité parfaite à 1 dans le cas d'une inégalité parfaite, sont multipliées par 100 de manière à obtenir une échelle de 0 à 100.
 3. Rapport entre le quintile supérieur et le quintile inférieur.
- Source : Office national de statistique de la Corée.

sixième rang des pays de l'OCDE et dépassant largement la moyenne de l'OCDE de 10.6 % (graphique 1.10)⁸. Comme dans beaucoup d'autres pays, le vieillissement de la population et l'évolution de la structure des ménages – augmentation de la proportion de familles monoparentales et dont le chef est une femme – n'y sont pas étrangers. Cependant, c'est la montée de la pauvreté parmi les familles biparentales qui en est la cause principale, ce qui incite à penser que l'augmentation des inégalités de revenus a été le facteur déterminant. Le niveau élevé de la pauvreté relative témoigne aussi du rôle très limité du secteur public : la fiscalité et le système de protection sociale n'ont que légèrement réduit le taux de pauvreté relative en Corée, le faisant passer de 17.5 % à 14.6 % au milieu de la présente décennie (partie B). À titre de comparaison, la réduction moyenne a été de 16 points dans la zone OCDE. Il semble donc nécessaire d'utiliser le système fiscal, tout en accroissant davantage les dépenses de protection sociales, qui ont quadruplé en termes absolus depuis 2000, afin d'inverser ces tendances. Cependant, le renforcement de la fonction redistributive du système fiscal pourrait avoir une incidence négative sur les incitations à travailler, réduisant ainsi le potentiel de croissance. Tout le problème est de concevoir une réforme fiscale qui permette de remédier aux inégalités de revenus tout en réduisant au minimum son impact négatif sur la croissance.

Améliorer la fiscalité locale

Les collectivités locales représentent environ un tiers des dépenses publiques, tandis que les autorités scolaires locales, qui sont indépendantes des collectivités locales, en représentent 15 % de plus. Malgré leur taille, elles n'ont qu'une autonomie limitée en raison d'une longue tradition de centralisation. Les fonctions de l'administration centrale et des collectivités locales ne sont pas clairement définies par la loi et de nombreuses décisions sont prises à l'échelon central (KRILA, 2007). Les recettes fiscales et autres ne couvrant que la moitié de leurs dépenses, les administrations locales sont très tributaires des transferts provenant de l'administration centrale. La *part locale de l'impôt*, dotation

Graphique 1.10. **Pauvreté relative : comparaison internationale**¹

1. Le taux de pauvreté représente la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 50 % du revenu médian de la population totale.

2. En points de pourcentage. En Corée, les prélèvements obligatoires et les transferts ramènent le taux de pauvreté relative de 17,5 % à 14,6 %.

Source : OCDE (2008b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513172720643>

globale fixée à 19,2 % des recettes fiscales nationales « internes » (à l'exclusion des impôts affectés et des droits de douane), finance un cinquième des dépenses locales et les dotations spécifiques un autre cinquième. Les conditions détaillées attachées aux dotations spécifiques confèrent en fait à l'administration centrale la maîtrise de tout un éventail de politiques locales.

Une meilleure concordance entre les recettes et les attributions en matière de dépenses permettrait aux collectivités locales de mieux répondre aux souhaits des administrés et contribuerait à la discipline budgétaire grâce à une plus grande transparence des coûts des services locaux aux yeux des contribuables locaux. Le développement de l'autonomie locale est cependant compliqué par de fortes disparités régionales en termes d'autonomie financière. Si Séoul s'autofinance presque complètement, 12 % des administrations locales ne peuvent même pas financer les salaires des fonctionnaires locaux sur leurs propres ressources. Des réformes tendant à accroître l'autonomie locale auraient donc pour effet d'accroître les inégalités régionales,

sauf à s'accompagner d'une réaffectation des dotations de l'administration centrale, ce qui limiterait l'autonomie des collectivités locales. L'une des principaux enjeux est donc de donner aux autorités locales suffisamment d'autonomie sur le plan des recettes pour les responsabiliser vis-à-vis de leurs administrés et les inciter à la discipline budgétaire, tout en veillant à ce qu'elles aient toutes des recettes suffisantes pour assurer au moins un niveau minimum de services publics de base.

La fiscalité locale complexe, qui représente environ 20 % des recettes fiscales totales, comprend 16 impôts locaux, si bien qu'elle est coûteuse à respecter et à administrer. On est loin des systèmes fiscaux locaux beaucoup plus simples en vigueur dans les pays nordiques, par exemple : il y a au maximum quatre impôts locaux en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède. Le système coréen présente plusieurs autres faiblesses. Premièrement, le poids important des impôts sur les mutations de biens immobiliers fait obstacle à la liquidité des marchés immobiliers locaux et à une utilisation efficiente des terrains. En outre, l'instabilité de cette source de recettes nuit à la stabilité et à la prévisibilité des recettes fiscales locales. Deuxièmement, les administrations locales utilisent rarement le pouvoir qu'elles ont de modifier les taux d'imposition, bien qu'elles soient autorisées à ajuster 11 d'entre eux dans une proportion pouvant atteindre 50 % de part et d'autre du taux normal. Elles hésitent en effet à s'écarter des normes fixées par les autorités nationales. Elles pensent qu'un abaissement des taux d'imposition conduirait à des réductions des dotations, alors qu'il n'y a aucun lien direct entre eux, d'après l'administration centrale (cf. *Études économiques de l'OCDE, Corée, 2005*). Lorsque les autorités locales veulent accroître les dépenses, elles ont tendance à demander une augmentation de leurs dotations parce que c'est politiquement plus facile que de majorer les impôts.

Accroître la productivité du secteur des services

Dans le secteur des services, la croissance de la productivité du travail s'est ralentie, passant de 2.6 % en moyenne dans les années 80 à 1.2 % entre 1997 et 2007 (tableau 1.7). En revanche, elle a atteint près de 9 % par an dans les industries manufacturières depuis 1990. Les services n'ont représenté qu'un quart de la croissance de la valeur ajoutée par personne

Tableau 1.7. Croissance de la productivité du travail dans les industries manufacturières et dans les services

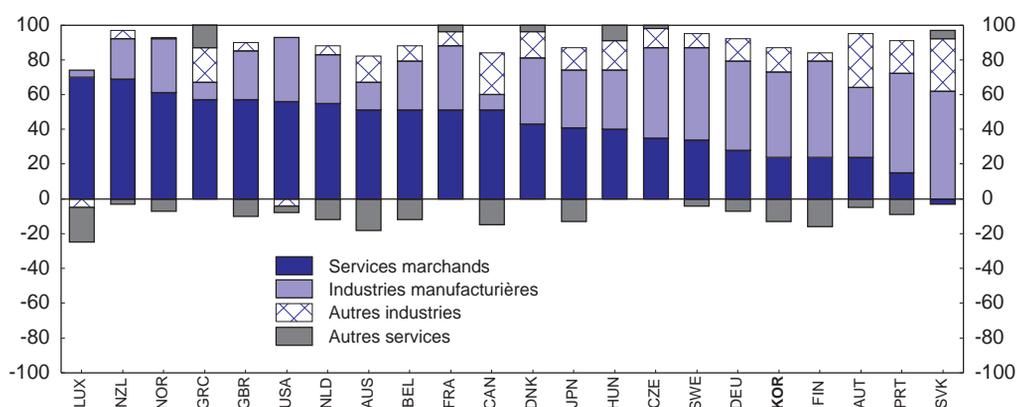
A. Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée par personne occupée, en pourcentage				
Secteur	Code CITI	1980-1990	1990-1997	1997-2007
Industries manufacturières	15 à 37	6.4	8.7	8.7
Services marchands	50 à 74	4.3	1.6	2.6
Services non marchands	75 à 99	-0.2	1.7	-2.0
Ensemble des services	50 à 99	2.6	1.5	1.2
Ensemble de l'économie	1 à 99	5.5	4.4	3.3
B. Croissance de la production par secteur				
Secteur	Code CITI	1980-1990	1990-1997	1997-2007
Industries manufacturières	15 à 37	11.9	7.5	7.7
Services marchands	50 à 74	9.5	8.1	4.1
Services non marchands	75 à 99	5.7	5.0	2.7
Ensemble des services	50 à 99	7.9	7.1	3.7
Ensemble de l'économie	1 à 99	8.5	6.8	4.3

Source : Banque de Corée, comptes nationaux.

occupée entre 2000 et 2006, contre 39 % en moyenne dans la zone OCDE (graphique 1.11). La performance médiocre des services a creusé l'écart de productivité du travail entre les secteurs ; la productivité des services est tombée de 76 % de celle du secteur manufacturier en 1997 à 60 % en 2005, chiffre le plus bas de la zone OCDE, où la productivité est à peu près identique dans les industries manufacturières et dans les services.

Graphique 1.11. Contribution des différents secteurs à la croissance dans les pays de l'OCDE

Contribution à la croissance de la valeur ajoutée par personne occupée, en points de pourcentage, 2000-06



Source : OCDE (2008c), *Panorama des statistiques de l'OCDE 2008*, OCDE, Paris.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513181350030>

Le problème des services est lié à la faiblesse des PME, qui jouent un rôle prédominant dans ce secteur, où elles représentent 79 % de la production et 91 % de l'emploi, avec des parts particulièrement importantes dans certaines branches comme l'hôtellerie et la restauration (97 %), le commerce de gros et de détail (95 %) et les services aux personnes (95 %). Les PME ont toujours accusé un retard par rapport aux grandes entreprises en termes de rentabilité et d'autres paramètres financiers. En 2005, la productivité par salarié, dans le PME de services, ne représentait que 45.2 % de celle des grandes entreprises (tableau 1.8).

Tableau 1.8. Valeur ajoutée par personne occupée dans le secteur des services, par taille d'entreprise

En millions de wons de 2005

	Moyenne	PME	Grandes entreprises	Productivité dans les PME par rapport aux grandes entreprises (%)	Part des PME dans la production (%)
Commerce de gros et de détail	38.1	35.5	89.2	39.8	95.2
Hôtellerie et restauration	17.7	17.2	51.3	49.9	97.2
Télécommunications	180.2	160.9	377.8	42.6	91.1
Intermédiation financière	133.8	72.9	175.6	41.5	40.7
Services aux entreprises	35.0	34.1	37.6	90.7	74.2
Enseignement	22.6	21.8	33.1	65.9	93.0
Santé et services sociaux	36.2	36.0	38.2	94.2	89.7
Services aux personnes, etc.	20.9	20.4	31.9	63.9	95.6
Secteur des services	32.6	29.4	65.1	45.2	91.1

Source : Fédération coréenne des PME (2008) et Office national de statistique de la Corée, National Statistics.

Réformer le marché du travail et améliorer le système éducatif

L'un des principaux problèmes qui se posent sur le marché du travail tient à un dualisme de plus en plus marqué : les travailleurs non réguliers représentent plus d'un tiers des salariés (tableau 1.9). Les travailleurs temporaires sont la catégorie de travailleurs non réguliers la plus importante (partie B), en dépit des restrictions qui visent depuis longtemps le recours aux contrats de durée déterminée. L'augmentation de la proportion de travailleurs temporaires, qui est passée de 16.6 % de l'emploi en 2001 à 29.7 % en 2004, a été la plus rapide de la zone OCDE et, en 2007, la Corée se situait au deuxième rang des pays de l'OCDE à cet égard (graphique 1.12). La forte proportion de travailleurs temporaires pèse sur la croissance car elle accroît la rotation des effectifs et réduit de ce fait la formation en entreprise, qui joue un rôle très important en Corée (Chung et Lee, 2005). Elle pose aussi des questions d'équité dans la mesure où les travailleurs non réguliers sont confrontés à l'emploi précaire, à une discrimination salariale et à une moindre protection sociale.

Tableau 1.9. **Travailleurs non réguliers et temporaires en Corée**

A. Travailleurs non réguliers en pourcentage de l'emploi total par âge et sexe, 2005							
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60 et plus	Total
Hommes	78.3	32.0	25.3	29.2	35.0	60.0	31.5
Femmes	64.1	33.4	40.1	46.7	55.2	75.7	43.7
B. Travailleurs temporaires en pourcentage de l'emploi total							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Travailleurs titulaires d'un contrat de durée déterminée de :							
Moins d'un mois	5.6	5.2	6.7	5.6	5.5	5.2	3.2
Un mois à un an	2.8	2.7	4.9	4.7	4.8	4.9	4.7
Un an	1.5	1.9	3.3	4.4	5.3	5.0	5.4
Un an à trois ans	0.6	0.6	1.3	1.7	1.8	1.7	1.4
Plus de trois ans	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.2
Total partiel	11.0	10.9	17.0	17.1	18.2	17.7	15.9
Travailleurs titulaires d'un contrat de durée indéterminée mais pouvant être licenciés contre leur gré							
Intérimaires (en mission)	1	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.1
Travailleurs à la demande	2.2	2.9	4.2	4.6	4.8	4.3	5.3
Total ¹	16.6	18.1	25.9	29.7	29.4	28.3	28.2
Ratio CDD/total	66.3	60.2	65.6	57.6	61.9	62.5	56.4
Ensemble des salariés (milliers)	13 540	14 030	14 149	14 584	14 968	15 351	15 882

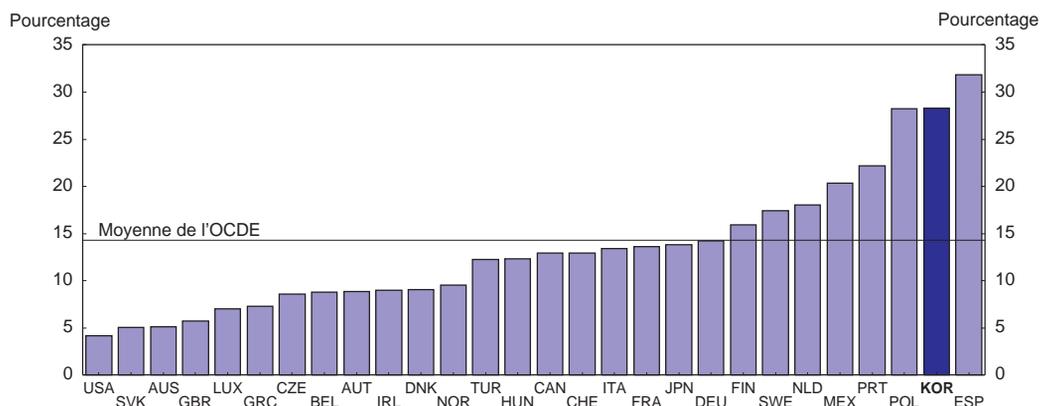
1. Le total est corrigé des doubles comptages et n'est donc pas égal à la somme des chiffres qui le précèdent.

Source : Office national de statistique de la Corée, *EAPS Supplementary Survey by Type of Employment* (enquête annuelle, août).

Le taux d'activité des femmes d'âge très actif (25-54 ans) est le troisième plus faible de la zone OCDE, à 62 %, contre 70 % pour la moyenne de l'OCDE (graphique 1.13). En outre, les taux d'emploi des femmes sont inférieurs à ceux des hommes dans chaque catégorie, si bien que la Corée se place au septième rang des pays de l'OCDE où l'écart entre les sexes est le plus grand. Il est indispensable de dynamiser l'emploi féminin pour atténuer l'impact du vieillissement rapide de la population. Le taux d'activité global des femmes est passé de 49 % en 1990 à 55 % en 2007, en raison surtout de l'évolution des comportements des femmes jeunes. En particulier, celui des femmes de 25 à 29 ans a doublé, passant de 32 % pour les femmes nées pendant la première moitié des années 50 à 65 % pour les femmes

Graphique 1.12. **Emploi temporaire : comparaison internationale**

En pourcentage de l'emploi total, 2007¹



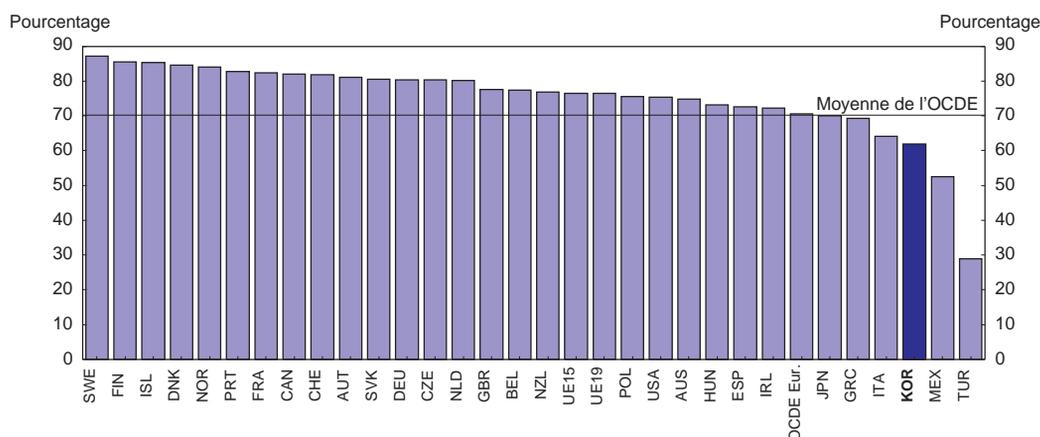
1. 2004 pour le Mexique, 2005 pour les États-Unis et 2006 pour l'Australie.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives de l'emploi.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/513184173086>

Graphique 1.13. **Taux d'activité des femmes : comparaison internationale**

2007, femmes de 25 à 54 ans



Source : OCDE (2008a), Perspectives de l'emploi 2008, OCDE, Paris.

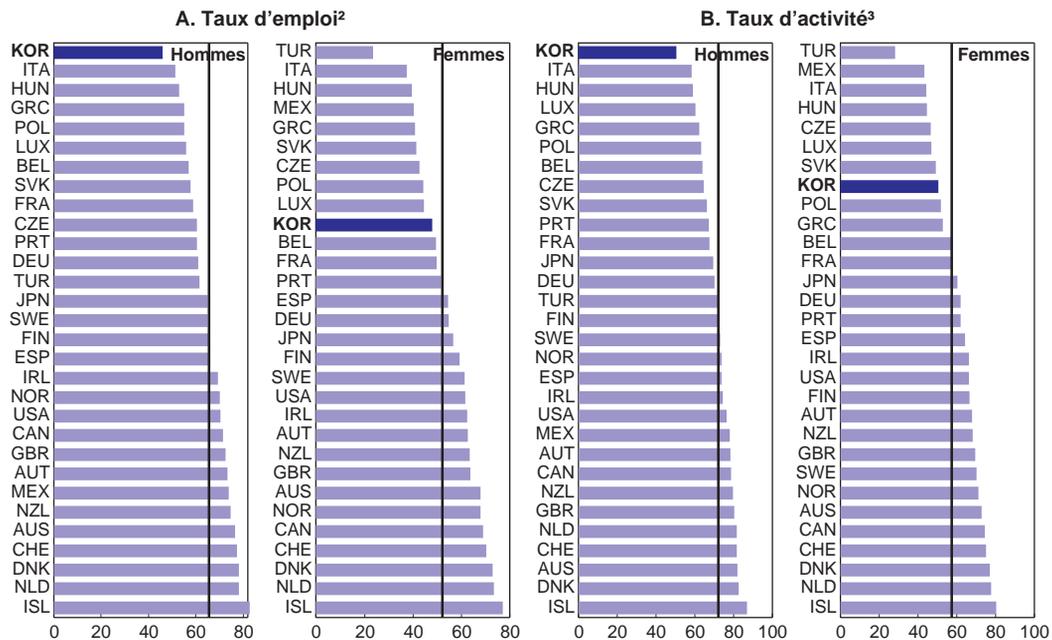
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/513260630623>

nées pendant la seconde moitié des années 70, du fait d'une élévation de l'âge du mariage. Cependant, le taux d'activité des femmes est limité par le fait qu'une proportion importante de femmes se retirent de la population active au moment du mariage ou de la maternité, même si nombre d'entre elles y reviennent plus tard, d'où une courbe d'activité en M. Cette évolution a entraîné une baisse sensible du taux de fécondité, qui a diminué alors que le taux d'activité augmentait.

La baisse du taux d'emploi des jeunes, qui est passé de 51 % en 1995 à 47 % en 2007, a attiré l'attention sur leur intégration dans le marché du travail. De fait, le taux d'emploi des jeunes hommes était le plus faible de la zone OCDE en 2007 (graphique 1.14). Cela s'explique dans une certaine mesure par la forte proportion d'étudiants dans l'enseignement supérieur, par des possibilités limitées de concilier études et travail et par l'obligation d'un service militaire de 30 mois. Le problème est particulièrement aigu pour les personnes ayant un faible niveau d'instruction. Seuls 53 % des jeunes hommes qui

Graphique 1.14. Taux d'emploi et d'activité des jeunes : comparaison internationale

En pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans, par sexe, 2007¹



1. 2006 pour l'Allemagne et la France. Les lignes verticales représentent la moyenne de l'OCDE.

2. Personnes occupées en pourcentage de la population du groupe d'âge considéré.

3. Population active en pourcentage de la population du groupe d'âge considéré.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives de l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/513261838248>

n'ont pas fait d'études secondaires de deuxième cycle et 68 % de ceux qui en ont fait ont pu trouver un emploi dans l'année suivant la fin de leurs études, contre 81 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. En outre, plus de la moitié des nouveaux salariés de 15 à 19 ans quittent leur premier emploi au cours de la première année et un tiers le font avant la fin de la troisième année. Le faible taux d'emploi tient notamment à une inadéquation entre les qualifications acquises dans l'enseignement supérieur et celles dont les entreprises ont besoin. Quelque 35 % des diplômés de l'université en sciences naturelles ou sociales ne trouvent pas d'emplois dans leur discipline. Plus généralement, il faudrait améliorer la qualité de l'enseignement universitaire, qui n'a pas évolué aussi rapidement que les effectifs d'étudiants.

Le taux de chômage des jeunes (7.5 %) est inférieur à la moyenne de l'OCDE (9.6 %). Cependant, cela tient au fait que les jeunes ne sont guère incités à rester sur le marché du travail, étant donné que les personnes qui n'ont pas encore versé de cotisations sociales n'ont guère droit à des prestations. En outre, un grand nombre de jeunes ne sont ni dans l'emploi ni dans l'enseignement ou la formation. En 2004, ces derniers représentaient 17 % du groupe des 15-29 ans, soit une proportion légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE. Leur part parmi les diplômés de l'enseignement supérieur est environ trois fois supérieure à la moyenne de l'OCDE, alors qu'elle est nettement plus faible parmi les jeunes qui n'ont pas fait d'études secondaires de deuxième cycle.

Conclusion

La Corée demeure l'une des économies les plus dynamiques du monde, avec de hauts niveaux d'investissement en biens d'équipement, en R-D et dans l'enseignement, et un avantage comparatif dans de nombreux domaines de haute technologie. Son taux de croissance potentielle est l'un des plus élevés de la zone OCDE, mais l'évolution démographique va peser de plus en plus sur la croissance économique. De nouveaux progrès dans la voie de la réforme sont indispensables pour soutenir la croissance et promouvoir la convergence du revenu par habitant vers les niveaux observés dans les pays les plus avancés (annexe 1.A1). En outre, la Corée va devoir faire face à un certain nombre de défis liés à la crise financière mondiale, à la réforme de la fiscalité, à la nécessité d'améliorer la productivité dans le secteur des services et à la réforme du marché du travail et du système éducatif. Ces défis sont examinés dans les chapitres qui suivent.

Notes

1. À parité de pouvoir d'achat, le PIB par habitant est de l'ordre de 25 000 dollars US, ce qui représente 55 % de celui des États-Unis.
2. D'après une analyse de sensibilité de l'endettement des ménages réalisée par le FMI, une hausse de 100 à 300 centièmes de point des taux d'intérêt accroîtrait la dette des ménages en difficulté de 8.5 à 17 points de pourcentage, alors qu'une baisse de 10 % à 30 % des prix des logements y ajouterait 4 points (FMI, 2008).
3. Les travailleurs indépendants représentent un tiers de l'emploi total en Corée, qui se place ainsi au quatrième rang des pays de l'OCDE.
4. Une augmentation d'environ un point de pourcentage du ratio impôts/PIB se traduirait à terme par une réduction directe d'environ 0.3 % de la production par tête. Si l'on prend en compte l'effet sur l'investissement, la réduction totale serait de l'ordre de 0.6 % à 0.7 % (Bassanini et Scarpetta, 2001). Étant donné que les impôts sont exceptionnellement faibles en proportion du PIB en Corée, l'effet pourrait être plus limité.
5. Par exemple, le plan Vision 2030 du gouvernement prévoyait en 2006 que les dépenses sociales publiques passeraient de 6 % du PIB en 2004 à la moyenne actuelle de l'OCDE, soit 21 %, à l'horizon 2030.
6. Par comparaison, la population de l'Allemagne orientale ne représentait qu'un tiers de celle de l'Allemagne occidentale au moment de la réunification, tandis que l'écart de revenu par habitant était nettement plus faible, puisque celui de l'Allemagne orientale représentait à peu près la moitié de celui de l'Allemagne occidentale.
7. Si les marchés de capitaux ont le sentiment que les autorités n'ont pas suffisamment répondu aux besoins croissants de recettes, la Corée pourrait voir sa cote de crédit se dégrader et ses coûts de financement augmenter. Cet effet pourrait être plus important que l'impact négatif d'une augmentation rapide des taux d'imposition.
8. L'Office national de statistique de la Corée a signalé un taux de pauvreté relatif de 15.2 % pour 2005.

Bibliographie

- Bassanini, A. et S. Scarpetta (2001), « Les moteurs de la croissance dans les pays de l'OCDE : Analyse empirique sur des données de panel », *Revue économique de l'OCDE*, n° 33, OCDE, Paris.
- Chung, Jaeho et Byung-Hee Lee (2005), « Flexibility, Turnover and Training », *Documents de travail de l'Institut coréen du travail*, n° 41, Séoul.
- Fédération coréenne des PME (2008a), *Statistiques des petites et moyennes entreprises*, Séoul (en coréen).
- Fonds monétaire international (2008), *Republic of Korea: Selected Issues*, septembre, Washington DC.
- Korea Research Institute for Local Administration (KRILA) (2007), *Local Government in Korea*, Séoul.

Oliveira Martins, J. et C. de la Maisonneuve (2006), « Les déterminants des dépenses publiques de santé et de soins de longue durée : Une méthode de projection intégrée », *Revue économique de l'OCDE*, n° 43, Paris, OCDE.

OCDE (2005), *Études économiques de l'OCDE, Corée*, OCDE, Paris.

OCDE (2006), *Panorama de la société : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, OCDE, Paris.

OCDE (2007), *Études économiques de l'OCDE, Corée*, OCDE, Paris.

OCDE (2008a), *Perspectives de l'emploi 2008*, OCDE, Paris.

OCDE (2008b), *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

OCDE (2008c), *Panorama des statistiques de l'OCDE*, OCDE, Paris.

OCDE (2009), *Objectif croissance* (à paraître), OCDE, Paris.

ANNEXE 1.A1

Bilan des réformes structurelles

La présente annexe passe en revue les actions prises à la suite des recommandations de politique structurelle formulées dans l'*Étude économique de la Corée* de 2007. Les recommandations de la présente *Étude* figurent en encadré à la fin de chaque chapitre.

Recommandations de l' <i>Étude</i> 2007	Mesures prises ou envisagées par les autorités
A. Politique du logement et politique régionale	
Politique du logement	
Supprimer progressivement les mesures qui ont pour but de remédier aux fluctuations des prix à court terme, notamment le plafonnement des prix et l'obligation de publier les coûts de construction.	La réglementation des prix sera assouplie grâce à un élargissement de la gamme de prix pouvant être retenus pour fixer les prix des bâtiments résidentiels et commerciaux et des logements privés.
Poursuivre l'effort d'accroissement de l'offre de logements, en particulier dans la région de la capitale.	Le gouvernement a annoncé en septembre 2008 un programme de construction de 500 000 logements par an en moyenne au cours des dix prochaines années, dont 300 000 logements publics et privés dans la région de la capitale.
Assouplir les réglementations concernant la construction et l'occupation des sols, afin que le secteur privé puisse mieux réagir à la demande.	Les modalités de réforme des restrictions concernant l'occupation des sols ont été assouplies, tandis que les pouvoirs en matière d'urbanisme sont progressivement confiés aux collectivités locales.
Affecter davantage de terrains viabilisés par les pouvoirs publics à des projets privés de construction de logements.	La superficie des terrains fournis par le secteur public a augmenté de 41 % en 2007, atteignant 65 km ² (0.1 % de la superficie totale de la Corée).
Supprimer les restrictions à la reconstruction d'appartements, en particulier là où les prix sont en hausse.	Le programme présenté en août 2008 par le gouvernement assouplira les restrictions en réduisant de moitié les délais de reconstruction, à 18 mois, et en autorisant les propriétaires à vendre leurs logements au cours de cette période.
Assouplir la réglementation des prêts hypothécaires de source privée, sans remettre en cause la surveillance prudentielle.	Le montant maximum des prêts sur les appartements non vendus dans les zones qui ne font pas l'objet de spéculation a été porté de 60 % à 70 % de leur valeur si leur prix est réduit.
Favoriser le développement du marché hypothécaire privé, notamment en élargissant le marché des obligations à long terme.	Le volume de titres adossés à des créances hypothécaires émis par la Société coréenne de crédit au logement et par les banques a augmenté et d'autres établissements financiers vont pouvoir en émettre.
Continuer d'abaisser les droits sur les transactions immobilières.	La déduction spéciale de l'impôt sur les plus-values pour la détention de biens en longue période sera portée de 4 % à 8 % chaque année (jusqu'à concurrence de 80 %).
Taxer plus lourdement la détention de biens immobiliers, tout en n'utilisant pas l'impôt foncier à des fins de régulation des prix ou de redistribution des revenus.	Les autorités prévoient de réduire l'impôt foncier global et de le fusionner progressivement avec l'impôt local sur la propriété.
Éviter les taux élevés d'imposition des plus-values, afin de limiter l'ampleur des distorsions et le blocage des transactions.	Le seuil à partir duquel le propriétaire d'une maison individuelle est assujéti à l'impôt sur les plus-values a été porté de 600 millions de wons à 900 millions de wons et les taux seront abaissés parallèlement à ceux de l'impôt sur le revenu.
Politique régionale et décentralisation budgétaire	
Transformer les réglementations limitant la construction dans la région de la capitale en instruments de marché.	Pas de mesures.

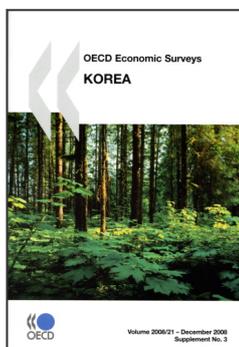
Recommandations de l'Étude 2007	Mesures prises ou envisagées par les autorités
Rationaliser les divers dispositifs qui ont pour but d'assurer un développement régional équilibré et accorder plus d'autonomie aux collectivités locales pour les plans de développement locaux.	Pas de mesures. La construction de trois nouvelles « cités d'entreprise » est prévue pour 2009.
Poursuivre la décentralisation budgétaire en accordant plus d'autonomie aux collectivités locales, notamment pour la fourniture de services locaux.	L'administration centrale a transféré aux collectivités locales 201 postes budgétaires depuis 2007.
B. Dépenses publiques sociales dans le contexte du vieillissement	
Supprimer les obstacles qui limitent le taux de fécondité	
Réduire le recours aux établissements privés de tutorat et réduire les sommes déboursées par les familles au titre de l'éducation.	Un projet de mars 2007 prévoit un certain nombre de mesures, comme la création de programmes de télévision et de centres d'enseignement de l'anglais dans les écoles et une expansion des programmes périscolaires.
Réduire les freins aux naissances en assurant une offre adéquate de structures de qualité pour l'accueil des enfants et en encourageant les entreprises à mettre en œuvre des politiques plus favorables à la famille.	Le congé parental, qui existait déjà pour les enfants ne dépassant pas un an, a été étendu jusqu'à trois ans. Un système de certification des entreprises appliquant des politiques favorables à la famille a été mis au point.
Encourager l'offre de structures privées d'accueil des enfants, notamment en supprimant les plafonds de prix imposés aux fournisseurs du secteur privé.	Les plafonds de prix n'ont pas été supprimés. Le gouvernement a l'intention de mettre en place un système de bons électroniques pour les services d'accueil des enfants.
Encourager l'activité	
S'attaquer aux facteurs qui limitent l'attractivité du marché du travail pour les femmes en réduisant la tendance à un recours accru au travail non régulier et l'importance de l'ancienneté dans la détermination des salaires.	Le gouvernement a encouragé l'adoption d'un système fondé sur la performance en fournissant des informations aux travailleurs et aux employeurs.
Promouvoir l'activité des travailleurs âgés en relevant, voire en supprimant l'âge de départ obligatoire à la retraite.	Le gouvernement a mis en place des subventions en faveur des entreprises qui relèvent d'un an ou plus l'âge de la retraite, pour le porter à 56 ans ou plus.
Supprimer les aides à l'emploi qui génèrent des coûts improductifs élevés et mettre davantage l'accent sur l'éducation tout au long de la vie.	Le gouvernement a lancé une analyse détaillée de l'efficacité des programmes d'aide à l'emploi pour orienter la réforme.
Assurer des revenus adéquats aux personnes âgées	
Augmenter la prestation sous condition de ressources de 5 % du salaire moyen afin de réduire la pauvreté des personnes âgées, étant donnée la difficulté d'étendre la couverture du NPS.	La proportion de personnes âgées qui perçoivent cette prestation devrait passer de 60 % à 70 % en 2009, comme prévu.
Réformer les régimes de retraite de la fonction publique, des militaires et des enseignants du privé afin de réduire les aides gouvernementales et instaurer la transférabilité entre ces régimes spéciaux et le NPS.	Un projet de réforme des régimes de retraite de la fonction publique, se traduisant par des cotisations plus élevées et des prestations plus faibles, a été annoncé en septembre 2008.
Accélérer le passage d'une allocation forfaitaire de retraite à un système de retraite d'entreprise par des modifications de la législation fiscale et encourager l'adoption de régimes à cotisations définies plutôt que de régimes à prestations définies.	Pas de mesures.
Améliorer le système de soins de santé	
Éviter les réductions globales des taux de participation aux coûts pour limiter l'augmentation des dépenses publiques de santé.	La participation forfaitaire de 3 000 wons pour les frais médicaux inférieurs à 15 000 wons a été remplacée par une participation de 30 %.
Abaisser le plafond du montant de la participation aux coûts sur six mois afin de garantir un meilleur accès au système des personnes à faibles revenus et des patients souffrant de maladies chroniques.	Le gouvernement a abaissé le plafond du montant de la participation aux coûts sur six mois, le ramenant de 3 millions à 2 millions de wons en juillet 2007.
Alléger la charge qui pèse sur la population d'âge actif en imposant aux personnes âgées de cotiser au NHI.	Pas de mesures.
Autoriser les sociétés commerciales, y compris les entreprises étrangères, à fournir des soins de santé et à intervenir davantage dans l'assurance-maladie privée pour les services non couverts par le NHI.	Pas de mesures.
Limiter les pressions à la hausse des dépenses en faisant du NHI unifié un acheteur plus efficace de services de santé et en envisageant des systèmes de paiement autres que la rémunération à l'acte.	Le forfait journalier est appliqué aux lits des centres de long séjour à compter de 2008.
Promouvoir le vieillissement en bonne santé afin d'éviter que l'allongement de l'espérance de vie ne s'accompagne d'un allongement de la dépendance.	Le gouvernement a développé le dépistage parmi les personnes âgées afin de détecter les problèmes de santé dans le cadre du Plan Santé 2010.

Recommandations de l'Étude 2007	Mesures prises ou envisagées par les autorités
Améliorer le cadre de l'offre de produits pharmaceutiques afin de réduire leur part relativement importante dans les dépenses de santé.	Le nombre de produits pharmaceutiques remboursés a été réduit, des études coûts-avantages ont été instituées pour les médicaments en avril 2007 et les prix des médicaments sont désormais fixés par voie de négociation.
Prodiguer des soins de longue durée aux personnes âgées	
Accroître la capacité des établissements de soins de longue durée pour les personnes âgées, afin de soulager le système de santé.	Le gouvernement a créé 224 centres de long séjour en 2007 et 183 en 2008, pour un total de 1 428.
Réduire la dépendance à l'égard des établissements publics en encourageant l'entrée de fournisseurs privés.	L'assurance soins de longue durée mise sur pied en juillet 2008 encouragera la participation du secteur privé.
Contrôler l'accroissement de la demande de soins de longue durée en exerçant une fonction efficace de contrôle de l'accès et en privilégiant les soins à domicile.	Le taux de participation au coût des soins en institution est de 20 %, contre 15 % pour les soins à domicile.
S'attaquer à l'accroissement des inégalités et à la pauvreté relative	
Élargir le système national de minimum de subsistance pour faire en sorte que tous les ménages disposent d'un revenu correspondant au moins au coût minimum de la vie.	Le coût de la vie minimum pour une famille de quatre personnes a été relevé de 5 % en 2008.
Accroître la couverture des travailleurs non réguliers par les programmes sociaux d'assurance-retraite, d'assurance-maladie et d'assurance-chômage.	Une loi de 2008 va étendre la couverture du système d'assurance-chômage aux entreprises de moins de dix salariés. Les règles applicables à la couverture des travailleurs journaliers du secteur de la construction par le régime d'assurance-retraite ont été assouplies en 2007.
Faire en sorte que les nouvelles dispositions du droit du travail visant à éviter toute discrimination à l'encontre des travailleurs non réguliers ne découragent pas l'embauche de ces travailleurs.	Pas de mesures.
Réduire la protection de l'emploi pour les travailleurs réguliers afin d'inverser la progression de la proportion de travailleurs non réguliers.	Les poursuites juridiques à l'encontre des employeurs qui violent les règles concernant le licenciement de travailleurs réguliers ont été remplacées par des amendes.

C. Pour une meilleure intégration de la Corée dans l'économie mondiale

Lever les obstacles à l'entrée de l'investissement direct étranger (IDE)	
Favoriser un environnement propice à l'investissement étranger.	La Corée a adopté un certain nombre de mesures se traduisant notamment par une réduction des impôts sur les sociétés et des délais de constitution d'une entreprise industrielle et par une simplification des procédures d'immigration.
Développer le marché des fusions/acquisitions, notamment pour les opérations internationales, en assouplissant les réglementations y relatives.	Pas de mesures. Des mesures à l'encontre des fusions/acquisitions destinées à évincer les concurrents sont à l'étude.
Assouplir davantage les restrictions à l'IDE, en particulier en libéralisant ou en supprimant les plafonds de participation étrangère.	Pas de mesures.
Alléger la réglementation des marchés de produits, surtout dans les services, afin d'encourager l'IDE.	Le Conseil présidentiel sur la compétitivité nationale a été créé en 2008 pour prendre l'initiative de réformes de la réglementation.
Supprimer progressivement les réglementations relatives à la construction dans la région de la capitale.	Les investisseurs étrangers sont autorisés à construire des installations de haute technologie dans la région de la capitale depuis décembre 2007. En novembre 2008, les autorités ont annoncé un plan visant à assouplir les réglementations applicables à la construction et à l'expansion des complexes industriels dans la région capitale.
Renforcer la transparence des mesures de surveillance fiscale et financière et en supprimant la possibilité d'interprétation, d'application et de contrôle d'application discrétionnaires.	Des mesures ont été prises pour améliorer l'utilisation des instructions administratives et donner des interprétations et des explications sur la législation et la réglementation financière.
Résoudre les problèmes du marché du travail, notamment les relations travailleurs employeurs, qui découragent l'IDE.	Le ministère du Travail a mis en place plusieurs programmes destinés à aider les entreprises étrangères à traiter certaines questions se rapportant aux travailleurs.
Étendre les réformes de la réglementation mises en œuvre dans les zones franches au reste du pays.	Le gouvernement a désigné trois nouvelles zones franches en avril 2008.
Simplifier les diverses zones créées afin d'encourager l'IDE et assurer un traitement égal au secteur manufacturier et au secteur des services.	Les compétences concernant les zones ont été regroupées au sein d'un seul ministère (ministère de l'Économie du Savoir) en mars 2008.
Accroître la transparence en limitant les possibilités d'incitations spéciales, telles que les aides financières directes, pour les entreprises étrangères.	Pas de mesures.

Recommandations de l'Étude 2007	Mesures prises ou envisagées par les autorités
Éviter tout traitement budgétaire et réglementaire préférentiel, qui fausse les décisions des investisseurs étrangers concernant leur lieu d'implantation.	Toutes les collectivités locales sont représentées au sein de la commission de l'investissement étranger, de manière à éviter que les décisions d'implantation soient faussées. L'administration centrale joue le rôle de médiateur.
Éviter que l'accent mis sur les zones spéciales ne détourne les autorités de l'objectif fondamental d'amélioration des conditions offertes aux entreprises.	Le gouvernement a créé un Conseil présidentiel sur la compétitivité nationale pour traiter les principaux problèmes auxquels se heurtent les entreprises et pour promouvoir la réforme de la réglementation.
Examiner régulièrement les systèmes de zones spéciales afin de vérifier que les avantages économiques l'emportent sur les coûts.	Pas de mesures.
Améliorer le climat du commerce international	
Poursuivre la libéralisation des obstacles au commerce par voie de négociations commerciales multilatérales.	La Corée participe activement à tous les groupes de négociation, notamment sur l'accès aux marchés, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement à l'OMC.
Mieux harmoniser les règlements et les normes avec les normes internationales afin de réduire les obstacles à l'importation. Chercher à conclure des accords régionaux de libre-échange qui soient compatibles avec les règles de l'OMC et qui portent sur pratiquement tous les produits.	La proportion de normes coréennes harmonisées avec les normes internationales est passée de 58.8 % en 2006 à 61.4 % en 2007. La Corée a conclu un accord de libre-échange sur les services avec l'ASEAN en juillet 2007 et un accord de partenariat économique général avec l'Inde en septembre 2008. Des négociations sur un accord de libre-échange avec le Conseil de coopération du Golfe ont été engagées en 2008.
Renforcer les principes du marché dans le secteur agricole, notamment en réduisant le soutien des prix du marché.	L'accord de libre-échange Corée/États-Unis aboutira à terme à la libéralisation de tous les marchés de produits agricoles, à l'exception du riz.
Limiter l'aléa moral dans les mesures utilisées afin de soutenir les branches d'activité et les travailleurs qui pâtissent des accords de libre-échange.	Aucune entreprise n'a encore bénéficié de ces mesures.
Favoriser l'entrée de ressources humaines	
Réformer le système de permis d'emploi afin de réduire le nombre de travailleurs clandestins et autoriser un nombre suffisant de travailleurs afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre.	La proportion totale de travailleurs clandestins doit être ramenée de 19 % de l'ensemble des travailleurs étrangers à 10 % en cinq ans. Le nombre de travailleurs étrangers sera fixé chaque année en fonction de la demande de main-d'œuvre.
Permettre l'emploi de travailleurs étrangers peu qualifiés dans le secteur des services, et pas seulement dans le secteur manufacturier. Accroître l'afflux de travailleurs hautement qualifiés en améliorant le système de contrôle de l'immigration ainsi que les conditions d'activité et de vie.	Pas de mesures. La durée maximum de résidence pour les travailleurs hautement qualifiés a été portée de deux à cinq ans en juillet 2008. Des permis de travail pour ces travailleurs ont été institués en septembre 2008.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Korea 2008

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2008-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Principaux enjeux futurs », dans *OECD Economic Surveys: Korea 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2008-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.